

Lille, le 20 janvier 2012

Synthèse de la consultation et de la concertation du public sur le projet de schéma régional du climat de l'air et de l'énergie (SRCAE) du Nord-Pas-de-Calais



La phase d'élaboration du SRCAE

Depuis fin 2010, date à laquelle l'État et la Région ont lancé la démarche SRCAE, trois vagues d'ateliers thématiques, sectoriels et pléniers, ont été menées afin de partager et consolider avec l'ensemble des acteurs régionaux les éléments ayant conduit au diagnostic de la situation et des tendances observables en région, ainsi qu'aux propositions d'orientations régionales relatives :

- aux gisements d'économie d'énergie et de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques ;
- aux potentiels de développement quantitatifs et qualitatifs des énergies renouvelables ;
- à la qualité de l'air et ses impacts ;
- à l'adaptation au changement climatique.

Le SRCAE comporte une annexe Schéma régional éolien, qui sera opposable à la création de Zones de développement éolien (ZDE).

Au total, ce sont 6 comités de pilotage, 11 comités techniques, 21 ateliers de travail, 3 comités territoriaux, et un CAP Climat dédié au SRCAE qui ont été menés par le comité technique en charge de l'élaboration du SRCAE.

Dominique Bur, préfet de la région Nord - Pas-de-Calais et Daniel Percheron, président du Conseil régional Nord – Pas-de-Calais ont arrêté conjointement le projet de Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE), le 25 août 2011.

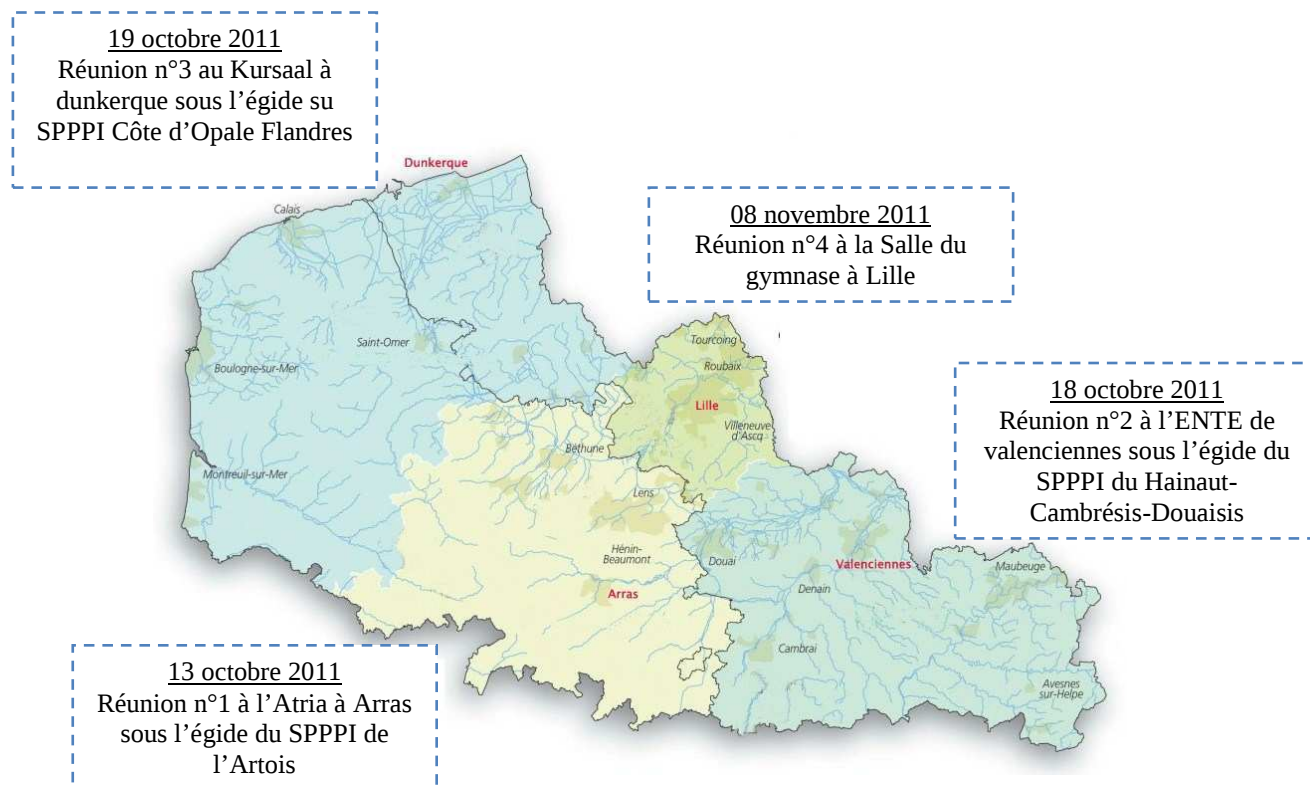
La phase de consultation, de concertation, et de mise à disposition du public du projet de SRCAE (septembre 2011 – novembre 2011)

Ce projet de schéma, fruit d'un intense travail de concertation, a été mis à la disposition du public le 15 septembre 2011 (première région de France), pour recevoir les remarques, suggestions et critiques constructives qui permettront de l'améliorer avant délibération du Conseil régional et approbation par le Préfet de région.

Dispositif déployé du 15 septembre au 15 novembre 2011 :

- **1683 entités (dont 1550 communes) ont été officiellement consultées**, et le projet de schéma a été **mis à disposition du public** selon des modalités parues dans la presse (Voix du Nord et Nord Eclair). Le projet était notamment **consultable sur internet** à l'adresse suivante : <http://www.srcae-5962.fr>.
- **10 présentations spécifiques** ont été réalisées à leur demande auprès de 8 commissions départementales et régionales et auprès du conseil scientifique de l'environnement Nord/Pas de Calais et de la CCIR (23 novembre 2011) :
 - o commissions départementales de consommation d'espaces agricoles (CDCEA),
 - o commissions départementales de la nature, des paysages et des sites (CDNPS),
 - o comités départementaux de l'environnement et des risques technologiques (CODERST),
 - o commission régionale de la forêt et de la propriété forestière (CRFPF),
 - o commission régionale de l'économie agricole et du monde rural (COREAMR)

- Les différents services de l'Etat ont notamment été consultés via les commissions saisies.
- Une brochure de synthèse a été réalisée et largement diffusée (**1000 exemplaires**) : ce document a été très apprécié (tant sur la forme que sur le fond) par le public (averti ou non). Cette brochure, intitulée le SRCAE, l'essentiel, est téléchargeable ici :
http://www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/srcae_planche.pdf
- **4 réunions territoriales de concertation** ont été organisées afin d'explicitier le contenu du projet de schéma aux acteurs régionaux :

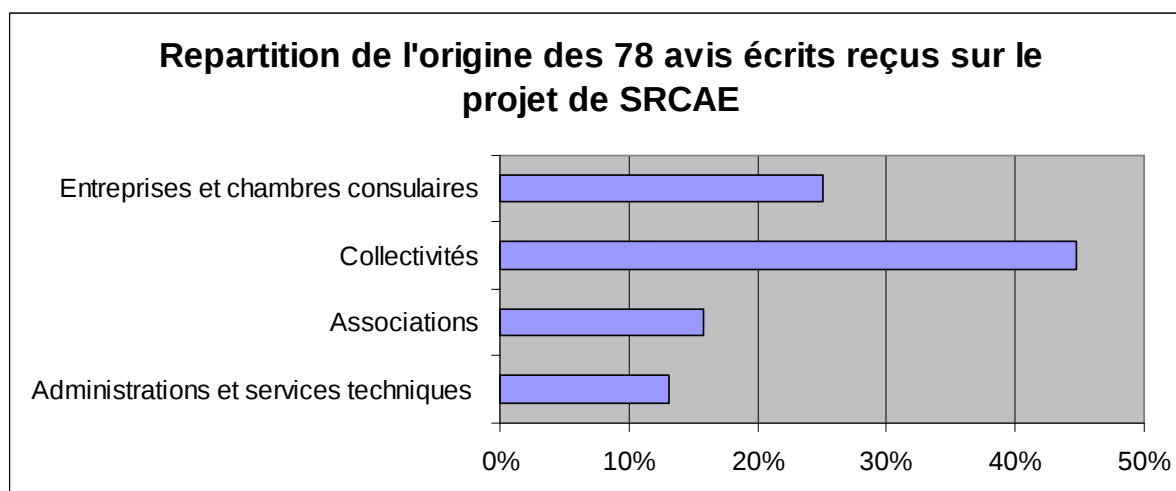


Près de 400 personnes ont participé aux 4 réunions territoriales de concertation organisées sur le territoire régional. Parmi les participants, un grand nombre ne faisait pas partie des « habitués » des processus de planification climat-air-énergie. Chaque compte-rendu des réunions de concertation a été considéré comme 1 contribution.

Ces réunions territoriales organisées en Nord-Pas de Calais (seule région à ce jour) ont largement contribué à la création d'un débat et d'échanges constructifs sur le projet de document. La qualité de ces échanges et le temps consacré au débat dans ces réunions, ainsi que la qualité du document proposé, ont d'ailleurs été salués à plusieurs reprises par les participants.

Près de 80 contributions et avis ont été exprimés par courriel ou par courrier, la moitié étant le résultat de la consultation officielle, l'autre moitié étant des contributions spontanées suite à la mise à disposition du public et aux réunions territoriales de concertation. **Ces avis sont particulièrement fournis et étayés.**

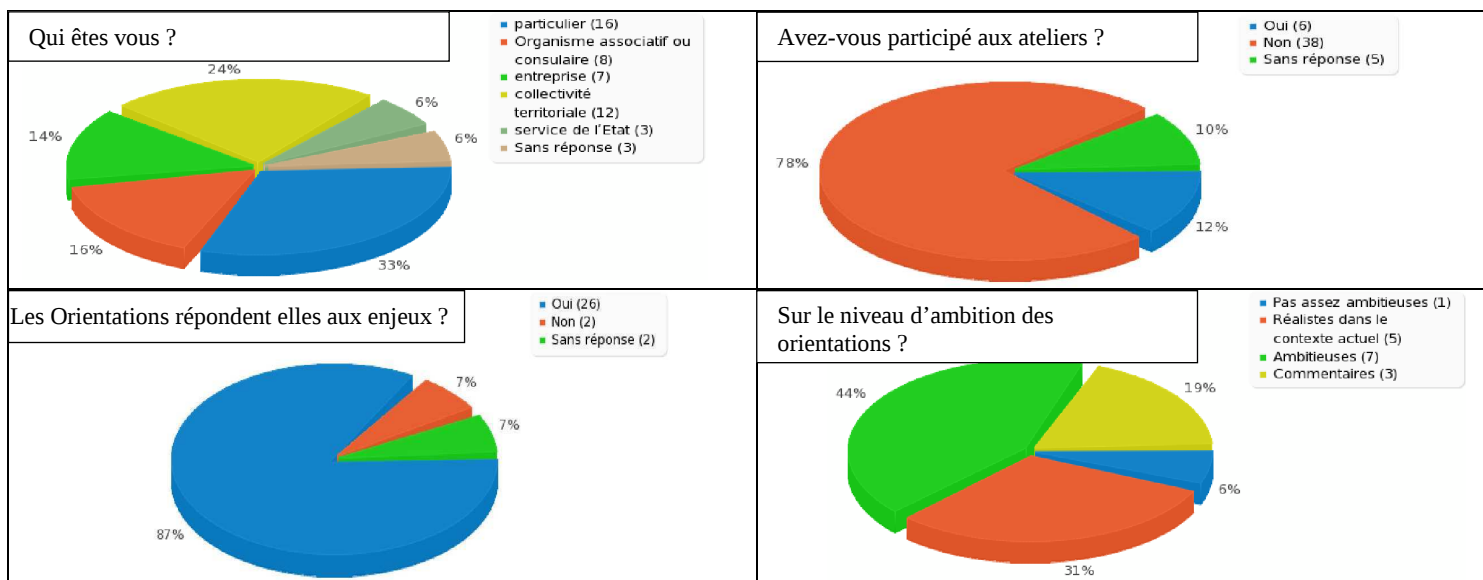
Bilan de la consultation officielle (voir liste jointe pour le détail des contributions):



- 1644 avis réputés favorables
- 49 avis favorables exprimés
- 8 avis défavorables uniquement sur la partie « schéma régional éolien » dont 5 communes sur 1550, un député du Nord, et 2 associations
- 6 avis réservés (notamment sur le schéma régional éolien et les objectifs de consommation d'espaces à 2020)

La mise à disposition du projet de SRCAE sur internet a bien fonctionné. Le flux de consultation associé est considérable puisque ce sont **1100 connexions (et téléchargements)** sur le site srcae-5962.fr entre le 15/09/11 et le 15/11/11 (en plus des 19 800 connexions sur l'espace de travail SRCAE du site DREAL depuis sa création).

49 questionnaires en ligne, permettant d'exprimer un avis général sur le document, ont été remplis, ouverts et complétés (certains partiellement et inexploitable). [35 avis/remarques/suggestions]



Synthèses thématiques des avis exprimés et modalités de prise en compte dans le projet de schéma révisé

A. Observations générales

1. Satisfaction générale sur le projet proposé

Le document proposé et son contenu rencontrent une large adhésion de principe sur le fond comme sur la forme et sur la façon dont a été menée la démarche d'élaboration et de consultation. Les contributions apportent de nombreuses suggestions d'ajustements et de précisions et traduisent également certaines oppositions locales à la politique de développement de l'énergie éolienne ou à l'implantation d'éoliennes sur certains territoires (5 communes sur 1550 communes consultées et deux associations). Le caractère pédagogique et solidement construit du SRCAE est souvent souligné et semble permettre une bonne appropriation par les lecteurs.

Les suggestions des contributeurs portent sur l'ensemble des thématiques et secteurs du projet de schéma, même si le sujet des énergies renouvelables et celui de l'aménagement du territoire ont suscité plus de réactions que les autres.

2. Des contributions constructives et argumentées qui questionnent le niveau d'ambition des objectifs

Des discussions nombreuses sur les niveaux d'objectifs (Bâtiment, EnR, TM, INDUS et AT principalement), les leviers évoqués dans le contenu des orientations et les conditions de réussite de ces orientations. Certains regrettent un manque d'ambition du projet mais aussi de la politique nationale (monde associatif) alors que d'autres soulignent le caractère de rupture que représentent les niveaux des objectifs proposés (acteurs économiques, collectivités) et demandent un accompagnement rapide et sur le long terme.

3. Un consensus sur le diagnostic régional proposé

Un souhait commun des acteurs économiques et de certains SCOT est de voir positiver dans le diagnostic leurs actions passées et en cours et les efforts effectués jusqu'ici, afin de créer de meilleures conditions d'acceptabilité et de mobilisation de leurs secteurs respectifs (agriculture, industrie, collectivités). Hormis ce souhait légitime et quelques précisions et ajouts proposés, le diagnostic fait aujourd'hui l'objet d'un large consensus.

4. Territorialisation des orientations et articulation du schéma avec les autres démarches territoriales

Ce sujet est évoqué par l'ensemble des acteurs, notamment les collectivités qui précisent que leurs spécificités territoriales et les actions qu'ils ont déjà menées doivent amener la stratégie proposée à s'accompagner de méthodes et de critères de territorialisation et d'un suivi régulier permettant de quantifier précisément les évolutions sur chaque territoire.

L'articulation du schéma avec le SRADT, les PCT/PCET, SCOT, PDU, chartes de parcs, PPA...est également un sujet très présent dans les contributions qui soulignent la nécessaire mise en cohérence des démarches au niveau régional, et une prise de position forte de l'Etat et de la Région en accompagnement des démarches territoriales. Une meilleure précision est demandée sur l'articulation dans le préambule.

5. Accompagnement et financement des actions à mettre en œuvre

Les collectivités soulignent dans leur ensemble la nécessaire mobilisation de l'Etat et de la Région dans la mise en œuvre des orientations.

Le conseil général du Nord fait notamment deux propositions :

« - en fonction de l'évolution du contrat de projet 2014-2020, les objectifs du schéma devraient être inscrits dans une contractualisation multipartite

- chaque objectif du schéma devrait décliner les engagements et les moyens affectés par chaque partenaire »

6. Principales lacunes du projet de schéma aux yeux des contributeurs

a) Volet socio-économique

La quasi-totalité des acteurs regrette **l'absence du volet socio-économique** des différentes orientations proposées, que ce soit sur les coûts de financement ou sur les enjeux économiques (création de richesse) et sociaux (création d'emploi, lutte contre la précarité énergétique, impacts sanitaires et coûts de la qualité de l'air). Ce volet est en effet, selon eux, un moyen efficace de sensibiliser et de mobiliser les acteurs régionaux. Une approche visant plus directement les systèmes d'exploitation et les différentes filières de production est également une demande commune du monde agricole et du monde industriel. Des éléments socio-économiques sont présents tout au long du SRCAE et de ses orientations, mais sans doute insuffisamment identifiables.

b) Périmètre du schéma

Sur ce point, les contributeurs regrettent l'absence de prise en compte ou d'approfondissement de certaines thématiques et secteurs :

- l'éolien offshore et les énergies marines (E&E, Virage Energie, Nord Nature) qui présentent des potentiels importants et qui pourraient se traduire par un développement de certaines filières en région
- une analyse précise du mix énergétique de la région s'appuyant sur une analyse comparative des types d'énergies en termes de perspectives économiques (prix, disponibilité...), impacts environnementaux, sanitaires (CESER, Amis de la Terre DK, Virage Energie, Nord Nature, CESER).
- recommandations sur les développements futurs de systèmes de production énergétique non renouvelables issus de l'analyse du mix et des impacts par énergie (idem)
- une analyse de la vulnérabilité des populations et du tissu économique régional au changement climatique et à la hausse des prix et aux conditions de production d'énergie (chaîne du froid, ateliers, pointes de conso...) (CCIR)
- un bilan des projets d'extensions routières et autoroutières en lien avec la dépendance de la région aux énergies fossiles (Virage Energie)
- l'érosion littorale et en particulier l'érosion dunaire (ASA des Dunes 62), l'augmentation du risque d'inondation continentale et d'érosion des sols en lien avec les effets du changement climatique (Valenciennes métropole)
- une vision claire et cohérente sur la forêt et la filière bois (gisement, développement du bois-matériau et du bois-énergie) ainsi que sur leurs perspectives au vu des changements climatiques (ONF, CRPF, Nord Picardie Bois, CCIR, MEDEF)

- un développement de l'agriculture biologique, certifiée, locale qui retranscrirait les objectifs Grenelle et les démarches régionales en la matière (GABNOR, CH Le Quesnoy, Confédération paysanne...) et qui mettent en avant les co-bénéfices Climat-Air de ces systèmes de production.

7. Suivi de la mise en œuvre des orientations du schéma (gouvernance, indicateurs)

Tout comme la territorialisation et l'accompagnement et le financement, les modes de suivi (observations, remplissage des indicateurs) et de gouvernance (poursuite du Comité Territorial, conférence du foncier, suivi et mise en œuvre via la démarche Plan Climat) lors de la mise en œuvre reviennent très fréquemment dans les contributions reçues (PNR SE et Avesnois, CG59, Amis de la Terre, DK...).

8. Modalités de prise en compte des remarques transversales

Les observations générales sur le contenu du SRCAE ont été prises en compte de deux manières dans la nouvelle version du projet de schéma proposée pour délibération au conseil régional :

Au sein du paragraphe introductif « Dans quel cadre stratégique et réglementaire s'inscrit le SRCAE ? », l'Etat et la Région précisent la mise en place de travaux complémentaires répondant à la plupart des remarques générales des contributeurs sur les manques constatés dans le projet. Par ailleurs, afin de mieux les expliciter et en attendant les travaux complémentaires à venir, le paragraphe introductif sur les enjeux économiques et sociaux du SRCAE a été révisé et complété.

Le projet de SRCAE a également été complété par l'ajout de 4 nouvelles orientations :

- une orientation BAT8 sur les éco-matériaux et l'éco-construction,
- une orientation ENR4 qui concerne la mobilisation et l'accroissement de la ressource de bois régionale,
- une orientation ADAPT8 qui recommande une gestion durable des forêts,
- une orientation AGRI4 qui recommande la mise en place d'une agriculture plus locale et durable

B. Observations spécifiques sur le volet « aménagement du territoire »

1. Remarques générales

Il semble nécessaire de définir plus clairement la notion d'artificialisation (CDCEA59, Maire de Fresnes sur Escaut) et il serait souhaitable, pour plusieurs contributeurs, de généraliser les PLU intercommunaux, seuls garants de la cohérence de l'aménagement du territoire.

Il faudrait pouvoir suivre et comptabiliser tous les espaces reconquis et renaturés (LMCU, SCOT du Grand Douaisis, Valenciennes Métropole...) y compris intraurbains afin de valoriser l'effort de « désartificialisation » des territoires.

Il faudrait également préciser les modes de suivi de l'usage des sols et d'association des collectivités et syndicats de SCOT lors de ce suivi (via l'observatoire régional climat-énergie, la conférence du foncier...).

2. Réseaux de chaleur et énergies fatales (AT1)

Il semblerait judicieux d'établir une stratégie cohérente de développement des réseaux de chaleur reprenant :

- l'évaluation des secteurs où la valorisation des réseaux gaz existants, potentiellement alimentés au biogaz (vecteur EnR), justifient de ne pas développer de réseaux de chaleur mais de moderniser les équipements individuels (chaudière à condensation gaz) (GrDF)
- une évaluation et une mise en adéquation du gisement bois nécessaire à l'alimentation des réseaux de chaleur projetés (volume, approvisionnement) (GrDF, MEDEF)

- une évaluation, par exemple via les PCT, des potentiels d'énergie fatales (chaleur basse température) des industries agro-alimentaires et des industries existantes productrices de chaleur sur chaque territoire (société Ingredia, Environnement Sambre Avesnois)
- une recherche systématique de valorisation des énergies fatales, dès le stade de l'avant-projet, lors de l'installation de nouvelles industries sur le territoire (Environnement Sambre Avesnois)
- une évaluation systématique de la possibilité de mise en place de réseaux de chaleur lors d'opération de renouvellement urbain ou d'opération lourde de maintenance des réseaux souterrains
- une obligation dans les SCOT et PLU de haut niveau de performances énergétique et environnementale dans les secteurs favorables à la mise en place d'un réseau collectif de chaleur ou de froid afin d'inciter à recourir aux réseaux de chaleur et de froid ou à des systèmes mutualisés (CETE NP).

3. Limitation de la consommation d'espace (AT2)

Cette orientation a été très commentée par les contributeurs qui ont notamment souligné que ses objectifs doivent être conditionnés à l'atteinte de ceux de l'orientation AT3.

a) Sur le niveau d'objectif

Rappel : cet objectif est fixé à 500ha/an d'artificialisation au niveau régional en 2020.

Ce niveau d'objectif a fait l'objet d'un consensus assez général même si des réserves accompagnent souvent le propos sur les conditions de mise en œuvre. Les remarques et recommandations principales sont les suivantes :

Une collectivité estime notamment, via une règle de 3, que l'objectif régional lui affecterait sensiblement moins de surfaces que les besoins identifiés. La collectivité souhaiterait une justification plus précise en termes d'émissions de gaz à effet de serre et de consommations d'énergie évitées.

D'autres collectivités

- incitent à la prudence sur les chiffres au vu des projets déjà actés par l'Etat sur les territoires de la région
- demandent qu'un lien soit réalisé avec les chartes des Parcs Naturels Régionaux (PNR).
- soulignent la nécessaire rupture que représente cet objectif
- précisent qu'il faudrait prendre en compte la différence de rythme de consommation d'espace des territoires durant les 10 dernières années.
- souhaitent que l'Etat et la Région explicitent la manière dont ils porteront cet objectif vis-à-vis des SCOT et documents d'urbanisme.

b) Sur les conditions et critères de réussite

Les recommandations suivantes sont formulées par les contributeurs :

- l'objectif poursuivi ne doit pas se traduire par une absence de foncier pour l'installation d'entreprises (CCIR). Le Plan Stratégique Régional adopté par la CCI Nord-Pas de Calais recommande que « les espaces en reconversion soient prioritairement affectés au développement économique ». Ces ensembles très souvent localisés au sein des tissus urbains pourraient en outre accroître la mixité fonctionnelle des villes et ainsi réduire les distances de déplacements. Au regard des évolutions fiscales récentes (fin de la taxe professionnelle), les institutions locales risquent de favoriser le développement de logements (qui rapportent davantage de rentrées fiscales) au détriment des zones économiques (suggestion d'évolution des mesures nationales).

- certaines mesures sont parfois proposées pour définir une méthode de territorialisation :
 - cibles de coefficient d'occupation des sols en nombre d'habitants et d'emplois par hectare selon le type de commune
 - compte foncier communal avec objectif défini à 2030
 - carte de densité par commune et objectifs autour des « pôles gares » afin d'assurer une meilleure cohérence entre urbanisation et transports collectifs
 - objectif de mixité sociale et fonctionnelle des quartiers
 - objectif de développement des liaisons douces
- le SCOT Marquion-Osartis souhaite que l'objectif ne prenne pas en compte le foncier visé par l'emprise du Canal Seine-Nord et des plateformes multimodales déjà projetées afin de ne pas grever le développement de la voie d'eau et des capacités associées (TM).
- la CC Terres des deux CAP et la commune de Sequedin signalent que cette politique, non accompagnée (fiscalité, compensation), entraîne une exclusion des populations actives par le prix étant donné les coûts de densification et les tensions existantes sur le littoral en matière de logements du fait de l'importance des résidences secondaires (suggestions de mesures nationales). Par ailleurs, dans les zones d'habitat diffus ou dispersé, la densification semble être un objectif difficile à tenir.
- plusieurs contributions (Amis de la Terre DK, CDCEA59, CLCV Artois,...) soulignent l'importance de densifier également les zones d'activités existantes et d'afficher clairement cet objectif, et l'accompagnent de recommandations sur la réduction des espaces verts paysagers non nécessaires et de la place donnée aux parkings (aller vers la verticalité et réduire la place de la voiture). Les espaces dont la réservation est nécessaire en vue du développement des entreprises peuvent être affectés et exploités provisoirement par l'agriculture tant que l'extension n'est pas nécessaire plutôt que d'en faire des pelouses inutiles.
- la chambre régionale d'agriculture (CRA) et d'autres interventions propose de bâtir un programme régional de requalification des friches et espaces délaissées en précisant leur usage une fois réaffectés et en mettant en avant le nécessaire accompagnement financier pour limiter les surcoûts.
- La CRA propose de conditionner l'extension urbaine à l'épuisement préalable des possibilités de densification. Elle propose par ailleurs d'actualiser les chiffres et d'assurer une vraie division par 2 de la consommation de terres agricoles soit 1000 ha/an en 2020.

4. Développement des bois et forêts (AT3)

a) Sur le niveau d'objectif

Cette orientation a particulièrement été commentée. Si l'objectif de AT2 a fait l'objet d'un consensus large, celui de l'orientation AT3 fait l'objet d'une grande réserve et suscite de nombreuses objections sur sa partie « développement des bois et forêts » :

La COREAMR, la CRA, les CDCEA 59 et 62, les PNR, le SM du SCOT Marquion-Osartis, CG62 soulignent que, même s'ils partagent cette orientation sur le principe, le chiffre retenu en matière de surface dédiées au boisement (850 ha/an) ne permet pas une division par 2 du rythme de consommation de terres agricoles prévu par la loi de modernisation agricole, et que le développement ainsi proposé se fera nécessairement au détriment des terres agricoles et notamment des prairies, ce qui amène l'orientation à se contredire elle-même.

Ils souhaitent que cet objectif soit réduit ou affiché différemment (linéaires, ha d'agroforesterie), l'état et la région précisant que l'esprit de cette orientation n'est pas de remettre en cause l'activité agricole régionale.

b) Conditions de réussite et recommandations

Les contributeurs proposent un certain nombre de recommandations pour améliorer la lisibilité et l'acceptabilité de la stratégie de développement des espaces boisés et forestiers :

- afficher la volonté de préserver la production agricole destinée à l'alimentation humaine. Des synergies doivent être trouvées entre agriculture et forêt pour favoriser prioritairement le boisement des espaces agricoles non-cultivés, l'extension des haies et l'agroforesterie des systèmes pastoraux. Le lien entre l'arbre et l'agriculture doit être repensé pour permettre de favoriser le stockage de carbone, d'accroître la biodiversité et d'embellir les paysages (CRA).
- établir des stratégies locales de boisement au sein des SCOT, PLU, SCoB, PNR qui associent les propriétaires mais aussi les fermiers, les collectivités, les services techniques, l'ONF, la filière bois...afin d'assurer la cohérence et le partage par le plus grand nombre sans imposer les choses. Identifier et expliciter les rôles que pourront jouer les boisements dans le développement et la robustesse du territoire (EnR, biodiversité, prévention des risques, zones de loisir...). Le conseil général du Pas-de-Calais explique également que les conseils généraux ont des compétences sur le boisement et qu'ils agissent déjà dans cette voie.
- conditionner les aides au boisement à la faible valeur agronomique et environnementale des terres réaffectées et à la cohérence fonctionnelle qu'apporte le choix des terres (compléments bois existants, linéaires de haies, linéaires en accompagnement d'infrastructures, intérêt pour lutte contre l'érosion des sols et les inondations, rôle pour la circulation des espèces, interaction avec les cultures présentes, réserves d'eau...) pour éviter les effets d'opportunité contre-productifs et les boisements en « timbre-poste ».
- afficher une grille de lecture claire des critères d'implantation préférentiels pour haies, bois, forêts et une définition de l'agroforesterie et des modalités et avantages du passage à ce type de cultures.
- afficher des chiffres sur le potentiel de développement du bois-matériau et bois-énergie afin de susciter l'intérêt au développement de la filière.
- au niveau national mettre en place des dispositifs pour éviter que le choix de boiser soit uniquement à l'initiative du propriétaire sans possibilité pour l'agriculteur-exploitant souhaitant transmettre l'exploitation d'intervenir. Les agriculteurs ne sont pas opposés au boisement mais ils ne sont pas satisfaits de la manière dont il est mené (opportunités foncières au moment des transmissions et renouvellement du fermage sans évaluation de la pertinence agronomique, écologique et variétale).

5. Maintien des surfaces de prairies (AT3)

Les contributeurs dans leur ensemble reconnaissent que les prairies jouent des rôles importants pour les territoires (biodiversité, prévention des risques naturels, stocks de matière organique et puits de carbone), et qu'elles doivent être préservées et pérennisées. **L'objectif de maintien des surfaces de prairies fait donc l'objet d'un consensus.** Par ailleurs les alternatives à l'herbe pour l'alimentation bovine (maïs, tourteaux de soja...) sont souvent produites dans des conditions peu durables et très émettrices de GES.

En revanche, les contributions (monde agricole, PNR) font plusieurs constats qui, selon eux, expliquent la forte régression des surfaces ces dernières décennies :

- leur emplacement autour des bourgs ruraux, leur faible valeur économique et l'interdiction de les retourner (programme zones vulnérables) en font des cibles privilégiées de l'étalement urbain (CDCEA, DREAL)
- la diminution progressive des systèmes d'exploitation herbagers (polyculture-élevage, systèmes bovins mixtes, bovins lait...) au profit de systèmes plus intensifs et plus concentrés ayant recours à la mécanisation (salles de traite) et à l'ensilage (CRA, DRAAF)
- cette diminution a de nombreuses causes : rentabilité qui faiblit et incite à l'agrandissement, pénibilité du travail, forte variabilité de la production des prairies en fonction des conditions climatiques, éloignement des prairies par rapport aux bâtiments d'élevage, aides de la PAC à l'arrêt de l'exploitation des élevages laitiers

Pour contrer cette tendance lourde et ses causes, seule une politique forte à tous les échelons (européen, national et local) et un accompagnement financier et fiscal visant à compenser la perte de rentabilité et la pénibilité du travail permettrait de garantir la pérennisation des surfaces de prairies.

6. Densification des centralités urbaines bien desservies par les TC (AT4)

La CAB propose de ne pas cibler uniquement les communes mais plutôt les aires urbaines (ex : Wimille-Wimereux). Le syndicat mixte du SCOT du Grand Douaisis demande comment a été fixée la limite de 5000 hab.

7. Développement de la mixité fonctionnelle (AT5)

Le syndicat mixte du SCOT du Grand Douaisis demande d'explicitier le critère retenu de « proportion population/emploi des projets d'éco quartiers développés en région » ?

Le MEDEF et la CCIR contestent la volonté de réduire la part des surfaces commerciales en région. A priori cela est dû à une mauvaise lecture de l'objectif qui parle uniquement de réduire la part des zones monofonctionnelles (lotissement, zones d'activités...).

8. Modalités de prise en compte des remarques et suggestions concernant l'aménagement du territoire dans le projet de SRCAE

Les orientations AT ont été modifiées dans le projet final soumis au vote du Conseil Régional afin de répondre aux demandes de précisions et synthétiser les recommandations des acteurs régionaux. Une nouvelle orientation sur la mobilisation et l'accroissement de la ressource bois vient également compléter les orientations AT1 et AT3.

Concernant la mise en place d'une nouvelle comptabilité intégrant les espaces reconquis et requalifiés y compris les espaces intraurbains, ce point sera examiné lors de la mise en place de l'observatoire régional climat-énergie et dans les travaux complémentaires qui seront menés pour la territorialisation et le suivi de la mise en œuvre du SRCAE.

C. Observations spécifiques sur le volet « résidentiel-tertiaire »

1. Réhabilitation thermique (BAT1 et BAT2)

a) Sur le niveau d'objectif,

Aucun contributeur ne le remet totalement en question même si beaucoup d'entre eux le trouvent « trop ambitieux » au vu du contexte économique et politique. **De nombreux contributeurs soulignent la rupture forte que l'objectif implique, les mécanismes et soutiens financiers à long terme qu'il**

requiert et la nécessité de découpler la formation pour l'atteindre (Valenciennes Métropole, SM SCOT Grand Douaisis, bailleur social, CCIR, MEDEF...).

b) Conditions de réussite et recommandations

Certaines remarques et recommandations sont formulées :

- Valenciennes métropole souligne « *l'importance du parc privé avec des propriétaires souvent modestes qui nécessitent une intervention des pouvoirs publics au sens large* »
- Valenciennes Métropole se dit « *prête à participer à une mobilisation régionale et nationale sur les partenariats public-privé et les solutions innovantes à mettre en place pour relever le défi majeur de la rénovation thermique et de la lutte contre la précarité énergétique* ».
- Valenciennes Métropole s'inscrit pour une « *mise en place de prêts bonifiés pour la réhabilitation étant donné que les ménages qui s'engagent seront plus solvables une fois les travaux effectués (économie de chauffage)* »
- un particulier souligne la nécessité pour les pouvoirs publics d'être vigilant sur le suivi et le contrôle des professionnels et des certifications car l'auto-certification est un risque qui peut discréditer la mise en œuvre des politiques de réhabilitations thermiques.
- une proposition de mise en place d'un référentiel d'auto-réhabilitation pour rendre ces travaux plus efficaces est également faite
- Le PNR Scarpe-Escaut se demande « *comment sera prise en compte la valeur patrimoniale et architecturale des bâtiments?* » dans le cadre des programmes de travaux.
- GrDF propose « *de compléter l'orientation BAT1 pour souligner le fait qu'une réhabilitation optimale passe par une réflexion sur le couple isolation/système performant de production de chaleur* »
- Le SCOT du Grand Douaisis regrette « *que l'objectif de 38% de réduction des consommations dans le tertiaire ne soit pas repris et que le patrimoine des communes soit intégré (et noyé) dans l'item 'parc tertiaire' alors que les usages, les acteurs et les moyens financiers mobilisables ne sont pas les mêmes* »
- Les services techniques de la CUD estiment que le niveau de « *50 % de réduction des besoins de chauffage paraît élevé d'autant plus que le tertiaire consomme plus d'électricité pour d'autres usages (l'éclairage, ordinateurs, ventilation) que pour le chauffage. Il faudrait parler en consommation globale.* »

2. Formation et information des acteurs du bâtiment (BAT3)

Le SM du SCOT du Grand Douaisis recommande de mieux inclure l'ensemble des logements anciens et des logements neufs sur l'axe fondamental qu'est la formation, et de ne pas oublier certains acteurs incontournables comme la chambre des métiers et le CD2E (SMSCOT du Grand Douaisis).

3. Modes de chauffages

Virage Energie trouve que les modes de chauffage par effet joule sont surestimés, le REX BBC le prouve (gaz beaucoup plus important). Selon l'association, le chauffage électrique par effet Joule devrait devenir marginal en région Nord Pas de Calais, et non pas représenter, comme le retient le projet de SRCAE, jusqu'à 45% des modes de chauffages.

4. Eco-Matériaux (dont bois) et éco-construction

Plusieurs contributions interpellent sur la nécessité d'une orientation supplémentaire traitant des éco-matériaux, au premier desquels le bois, qui, tout en stockant le CO₂ durablement en tant que matériau, peut être d'origine locale (à moyen terme), remplacer des matériaux à poids carbone important (acier, béton...) et offrir des solutions pour densifier sur bâtiments existants.

La question de l'éco-rénovation, généralisant l'emploi d'éco-matériaux et les chantiers propres, est également une piste que suggère le PNR Scarpe-Escaut.

5. Modalités de prise en compte des remarques et suggestions concernant le résidentiel-tertiaire dans le projet de SRCAE

Suite aux différentes contributions et au premier retour d'expérience du Conseil Régional Nord Pas-de-Calais, l'objectif de réhabilitation thermique a été modifié. L'objectif est ramené de 60 000 à 50 000 logements réhabilités par an en moyenne d'ici 2020 mais en tenant compte d'une amélioration de performance énergétique moyenne d'au moins 60 % de la consommation initiale pour 50 % prévu initialement.

Une orientation BAT8 sur l'écoconstruction/rénovation et les éco-matériaux a par ailleurs été ajoutée à ce volet.

D. Observations spécifiques sur le volet « transports de personnes »

1. Remarques générales

Les contributions évoquent le problème de territorialisation des objectifs et constatent que les spécificités des différentes zones des territoires (rural, périphérie, centre ville) ne sont pas suffisamment prises en compte. Ces différentes zones ne peuvent pas avoir des objectifs uniformes et se concentrer essentiellement sur l'urbain. Différencier les objectifs selon les zones semblerait plus judicieux sauf à utiliser des contraintes via le stationnement ou la restriction d'accès mais qui sont difficilement acceptées (CUD, PNR SE et Avesnois).

2. Développement des TC (TV1)

Pour Valenciennes Métropole, « Il conviendrait que la tarification et la billettique multimodale puissent être appliquées en région à l'ensemble des réseaux de transport urbains et interurbains : TER, tramway, bus urbain, bus interurbain et rural (lignes départementales connectées aux pôles d'échanges) »

Pour les PNR Scarpe-Escaut et Avesnois, « une meilleure coordination des transports en milieu rural devrait permettre un maillage à l'échelle régionale qui favorise un développement équilibré du territoire. Le financement du développement des TC pose problème si l'on souhaite réellement concurrencer la voiture (performance et souplesse) ».

Les services de la CUD considèrent « les systèmes de transports en commun contre productifs en termes d'émissions s'ils sont quasi-vides avec des voitures mieux remplies en parallèle. »

Le centre hospitalier de Le Quesnoy considère lui que « comme en zone urbaine, l'amélioration de la desserte des établissements publics situés en zone rurale par les transports en commun est tout à fait souhaitable ».

3. Amélioration de la motorisation (TV3)

Un contributeur recommande de « ne pas se cantonner aux voitures électriques et hybrides » mais bien aux véhicules peu émetteurs en général (normes euro) pour ne pas laisser à penser qu'on privilégie une technologie plutôt qu'une autre.

4. Limiter l'usage de la voiture et de ses impacts (TV4)

Globalement, le contenu de l'orientation ne semble pas en adéquation avec son titre puisqu'aucun objectif ne vise la place prise par la voiture dans les aires urbaines (infrastructures routières, parkings, voiries, concurrence avec habitat, TC, autres modes). Les contributeurs conseillent de ce fait une réorientation plus ambitieuse :

Le SITURV indique que « le corollaire de la limitation de l'usage de la voiture est l'augmentation des contraintes sur le stationnement, en particulier pour les personnes qui réalisent des déplacements

pendulaires. Il faut les inciter à venir autrement au travail. Au-delà, un meilleur partage de l'espace modal est nécessaire.»

Il est proposé de réduire le nombre de places de parking par logement dans les nouveaux projets d'habitat collectif bien desservis par les TC.

Les services de la CUD considèrent que « *pour le télétravail, le seuil de 10 km semble très exclusif voire comme une prime à celui qui habite à plus de 10 km...* »

5. Modalités de prise en compte des remarques et suggestions concernant le transport de personnes dans le projet de SRCAE

Les modifications proposées ont pour partie été incluses dans la nouvelle version du projet de SRCAE.

Les remarques formulées en matière de territorialisation des objectifs seront reprises dans les travaux complémentaires Etat/Région sur les modalités de déclinaisons territoriales des orientations et objectifs du SRCAE.

L'orientation TV4 a été modifiée pour prendre en compte les remarques formulées par les contributeurs et a été fusionnée avec AIR3a « réduire les émissions de polluants générés par les véhicules motorisés en milieu urbain (ZAPA, circulation en milieu dense...) » pour la rendre plus transversale.

E. Observations spécifiques sur le volet « transports de marchandises »

1. Remarques générales

La CCIR trouve « *regrettable l'absence de réflexion sur la thématique maritime au sein du SRCAE. En effet, une part considérable des marchandises acheminées passe par les plateformes maritimes du Benelux accroissant les distances de transport et engendrant des émissions supérieures à un acheminement à partir et vers les ports maritimes de la façade littorale et des ports intérieurs régionaux. Le cabotage maritime, et les 'autoroutes de la mer' sont des alternatives au transport de marchandises. Ces solutions pourraient s'appuyer sur les ports régionaux.* »

La communauté d'agglomération du Boulonnais indique que « *les objectifs et orientations proposés gagneraient à être déclinés à la bonne échelle de compétence (par exemple : réglementation du tonnage des marchandises à l'échelle communale, et transport de marchandises via le fer à l'échelle régionale)* ».

2. Favoriser les alternatives au transport routier (TM1)

Valenciennes Métropole considère que « *la marge de progression spécifique du mode fluvial, en lien avec les grands projets d'infrastructures (canal Seine-Nord Europe, port de Dunkerque), mériterait d'être approfondie. Valenciennes Métropole est particulièrement attentive à l'enjeu de report modal du frêt (notamment industriel) sur le canal de l'Escaut, qui constitue le premier axe fluvial régional en volume de trafic. La Communauté a ainsi fait du développement de la logistique fluviale un des objectifs de sa stratégie économique.* »

Les ports de Lille indiquent que « *les objectifs fixés seront très difficiles à atteindre, notamment du fait de la crise de 2009/2010 qui a profondément affecté le transport ferroviaire. Au niveau national, la part du mode ferroviaire, qui était encore de 30% en 1984, est descendu au niveau historiquement bas de 9,9% en 2009. Dans le même temps, la route est passée de 66 à 87,8%. En 2009, la part des modes dits alternatifs, le ferroviaire et le fluvial, représentaient 12,2% du volume total transporté en France. La situation régionale est sans doute moins fortement dégradée, mais il est clair qu'avant même de conquérir des parts sur le routier par rapport à la situation en 2006, il faudra d'abord combler le gap de la période récente...*

Les ports intérieurs, au 1er rang desquels Ports de Lille, entendent jouer pleinement leur rôle pour atteindre les objectifs fixés. Nous nous étonnons d'ailleurs de constater qu'ils ne figurent pas dans la liste des « acteurs concernés en priorité. »

Les ports de Lille proposent les remarques et recommandations suivantes :

- *les acteurs publics peuvent constituer un effet de levier important au travers de la rédaction des appels d'offre pour des prestations de transport.*
- *une harmonisation des règles au niveau européen est absolument nécessaire, notamment au niveau des aides. Les solutions multimodales dans la région Nord-Pas-de-Calais sont actuellement lourdement pénalisées par un système d'aides financières accordées par la Flandre au transport ferroviaire en Belgique. Ce système, baptisé « Narcon », conduit de nombreux chargeurs à utiliser le transport ferroviaire du côté Belge de la frontière, et à acheminer par la route les conteneurs entre le point de chargement/déchargement et le terminal de Mouscron.*
- *préserver des emprises foncières pour la création de nouveaux ports semble important. Nous sommes confrontés à une raréfaction des emprises longeant les voies d'eau. S'il est clair que ce domaine doit faire l'objet d'un partage, et que de multiples acteurs s'y intéressent avec des objectifs parfois contradictoires, il ne faut pas oublier que le transfert modal, au moins pour la voie d'eau, ne peut s'opérer que par le biais des ports intérieurs. Si ces derniers ne disposent pas de réserves foncières sur lesquelles se développer, ils ne pourront répondre aux demandes pour développer le transport fluvial.*

3. Logistique efficace en milieu urbain (TM3)

Pour Valenciennes Métropole, « cette problématique importante doit être abordée dans les SCOT et les PDU. Elle requiert préalablement une production de connaissances qui se heurte à l'insuffisance de données sur les flux de fret urbain. Un « chantier méthodologique » sur les outils d'analyse utilisables (modélisations) serait à lancer au niveau régional, voire national.

Enfin, une dimension complémentaire propre à la Région pourrait être mentionnée dans le schéma : celle de l'expérimentation sur le territoire régional des innovations technologiques en matière de systèmes de transport et de mobilité durables.

Il s'agit là de mobiliser le potentiel de recherche et développement régional, en particulier au sein du pôle de compétitivité à vocation mondiale i-Trans (campus « transports durables » valenciennois...), pour promouvoir des projets industriels innovants susceptibles de répondre aux nouveaux enjeux de commande publique en matière de mobilité. Valenciennes Métropole approuve les orientations proposées, dont les traductions sur son territoire seront à définir en tenant compte des potentialités et contraintes locales et des projets des acteurs. »

Pour les ports de Lille :

« - La plupart des villes sont situées le long d'un cours d'eau navigable. De ce fait, il ne faut pas négliger des solutions multimodales.

- La distribution urbaine nécessite de disposer d'espaces voués à la logistique à proximité de l'hypercentre. Pour pouvoir assurer des fonctions au service de la ville, comme la distribution urbaine ou la logistique des déchets, les plateformes comme les ports doivent pouvoir conserver des emprises en centre-ville, voire en acquérir de nouvelles pour pouvoir assurer des prestations supplémentaires. »

4. Modalités de prise en compte des remarques et suggestions concernant le transport de marchandises dans le projet de SRCAE

Certaines de ces suggestions concernant des pistes d'actions régionales ou des suggestions de mesures nationales ont été reprises dans la nouvelle version du projet de SRCAE qui sera soumise à l'approbation du Conseil Régional Nord Pas de Calais.

F. Observations spécifiques sur le volet « agriculture »

1. Remarques générales

Tout comme les représentants du secteur industriel, les représentants du monde agricole souhaitent que les efforts d'évolution des pratiques agricoles de ces dix ou vingt dernières années soient affichés dans le diagnostic et les tendances. Par ailleurs les constats de concentration et de mécanisation des exploitations et de diminution du nombre d'élevages, en particulier des systèmes bovins herbagers en région, doivent être rappelés dans le diagnostic des orientations car la tendance est lourde et difficile à infléchir sans intervention, incitation et soutien à tous les échelons (européen, national, régional).

2. Engrais azotés et matière organique (AGRI1)

a) Sur le niveau des objectifs

En matière de réduction d'intrants azotés, notamment minéraux, la chambre régionale d'agriculture (CRA) indique que le monde agricole a déjà fait de gros progrès pour optimiser les niveaux d'intrants et ce du fait de la directive « nitrates », mais aussi pour des raisons économiques en raison des hausses régulières des prix. Cette notion d'optimisation est reprise par la société UNEAL et signifie un apport azoté adapté aux besoins des plantes en vue d'atteindre le rendement maximal en tenant compte des conditions climatiques de l'année. Le monde agricole insiste pour que les orientations proposées permettent une évolution des pratiques, mais sans remettre en question les niveaux de production, garants de la pérennité économique des exploitations.

Cependant, comme cela avait été dit en atelier, l'ensemble des exploitants ne gère pas de manière homogène la gestion des intrants. La formation et l'information des exploitants agricoles doivent donc être poursuivies afin qu'une majorité atteigne ce niveau d'optimisation.

Sur la substitution des engrais minéraux par des engrais organiques, les propos sont beaucoup plus consensuels : les alternatives aux intrants minéraux doivent être développées.

b) Conditions de réussite et recommandations

La chambre régionale d'agriculture (CRA) et la DRAAF indiquent notamment que :

- les engrais organiques, même si leur efficacité et leur souplesse d'utilisation (durée de minéralisation et disponibilité pour la plante) sont parfois moindres que celles des engrais minéraux, présentent d'autres avantages : reconquête de la qualité agronomique des sols (taux de matière organique, humus), autonomie potentielle des systèmes, moins de lessivage et de volatilisation une fois épandus ou enfouis, indépendance vis-à-vis de l'agro-industrie et de la volatilité des prix.
- la matière organique disponible (effluents d'élevages, boues de station d'épuration) est déjà quasiment valorisée en totalité par l'agriculture
- les productions sont en baisse du fait de la diminution du nombre d'élevages et les tarifs de rachat en Belgique pour la méthanisation entraînent une « fuite » de matière organique vers ce pays. Il convient donc de soutenir les systèmes d'élevage de la région, notamment ceux ayant recours à l'herbe (polyculture élevage, bovins lait...) étant donné l'enjeu « maintien des prairies », et de définir une stratégie régionale de valorisation de la matière organique incluant les élevages et les industries agro-alimentaires.
- la CRA confirme l'intérêt de :

*« - mettre en place des expérimentations pour prédire l'effet azote sur les cultures à venir si implantations de légumineuses en couvert d'automne et en fonction des pratiques
- généraliser l'analyse des reliquats azotés sortie d'hiver et les autres outils de pilotage et d'évaluation des besoins en azote »*

- un particulier propose d'aider la mise en place de formation des agriculteurs sur le semi sous couvert végétal, semi direct ceci au niveau local (par exemple l'échelle cantonale)

3. Pratiques et systèmes d'élevage (AGRI2)

Le monde agricole regrette que cette orientation ne soit pas déclinée pour chaque système d'élevage et chaque territoire, ce qui lui apporterait plus de pertinence étant données les pratiques différentes entre les systèmes et la spécificité de certains territoires pauvres en prairies. Le soutien de l'élevage, comme cela a été souligné précédemment, apparaît là encore comme un enjeu fort (AT3 et AGRI1).

Faire évoluer les systèmes d'élevages vers des systèmes plus durables demanderait, selon plusieurs acteurs, de faciliter l'échange de parcelles (remembrements, action de la SAFER...) et leur rapprochement des bâtiments d'élevage autant que possible. Ces « remembrements », pour être pertinents, devront s'appuyer sur des critères de décision prenant en compte la valeur agronomique et environnementale des parcelles afin de ne pas engendrer d'effets négatifs.

Sur l'alimentation du bétail, outre l'encouragement d'un « retour à l'herbe » autant que possible, la CRA trouve *« intéressante la proposition de recourir plus fréquemment aux légumineuses et recommande de promouvoir des systèmes variés et non exclusifs, car plus adaptables aux variations des conditions climatiques et donc des productions. »*

Enfin, l'amélioration du temps passé par les élevages en pâture n'est pas identifiée comme un objectif pertinent.

4. Efficacité énergétique et pratiques respectueuses de la qualité de l'air (AGRI3)

La CRA conteste les constats de l'étude ADEME-INRA sur le protoxyde d'azote N₂O. Néanmoins, le N₂O présente un pouvoir de réchauffement global (PRG) de 280.

Toujours selon la CRA, *« la réduction de la fréquence du labour (Inra 2002) a une incidence directe sur la quantité de carbone stockée dans les sols et est très peu abordée dans le projet du SRCAE. Il y a lieu en effet, d'avoir une réflexion d'ensemble si l'on veut mettre en place des leviers d'action qui permettent d'améliorer une situation donnée ».*

La DRAAF souligne que *« la simplification des techniques culturales est évoquée, mais pas la qualité des sols et l'objectif d'en améliorer la teneur en matière organique (stockage carbone et limitation des GES). Plus généralement, le recours aux énergies renouvelables et fatales pour alimenter les process de stockage (froid), séchage, chauffage doit être mieux mis en valeur dans cette orientation. »*

5. Agriculture durable et locale

Plusieurs contributeurs regrettent l'absence d'objectifs chiffrés en matière d'agriculture durable. Ils proposent l'insertion d'une nouvelle orientation qui intégrerait :

- le développement des circuits alimentaires de proximité conformément au plan pluriannuel établi par le réseau rural dont l'Etat et la Région sont parties prenantes,
- le développement de l'agriculture certifiée et des surfaces qui lui sont consacrées : agriculture bio et agriculture à haute valeur environnementale, conformément aux objectifs du Grenelle
- la promotion de la recherche afin en vue d'établir de nouveaux systèmes d'exploitation plus sains, peu polluants, plus autonome en intrants et en débouchés commerciaux...

6. Modalités de prise en compte des remarques et suggestions concernant l'agriculture dans le projet de SRCAE

Les orientations AGRI ont été révisées afin d'intégrer les suggestions pertinentes des contributeurs. Suite notamment aux contributions du GABNOR, de la CRA, de la DRAAF et du centre hospitalier de Le Quesnoy, une orientation AGRI4 : « encourager le développement d'une agriculture durable, locale et productive » a été intégrée au document en lien avec l'orientation MP4.

G. Observations spécifiques sur le volet « industrie »

1. Remarques générales

Le monde industriel souhaite que les efforts faits depuis 20 ans soient mieux explicités dans le diagnostic.

Les industriels qui ont contribué contestent les objectifs des orientations INDUS en matière de consommation énergétique. Les industriels souhaitent que le terme « efficacité énergétique » soit repris pour ces objectifs. Ils contestent les hypothèses de « production stable » à l'horizon 2020 et rappellent que l'objectif premier est la réindustrialisation de notre région. Une augmentation de la production ne peut s'accompagner d'une diminution des consommations énergétiques mais peut en revanche fixer des objectifs d'amélioration de l'efficacité énergétique. Il est affirmé qu'« *il ne faudrait pas que les objectifs du SRCAE portent préjudice à la compétitivité des sites industriels.* »

Le MEDEF considère que « *le SRCAE doit réaffirmer que la problématique environnementale ne peut être pensée en dehors de celle de l'attractivité de notre territoire, de la compétitivité de notre tissu économique et donc de l'emploi. Or le schéma n'insiste pas sur la nécessaire articulation entre adaptation aux changements climatiques, économie de carbone, adaptation et transition vers une économie dans laquelle la forme des emplois de demain devra immanquablement tenir compte de la dimension écologique. Prévoir une articulation accrue avec les axes développés dans le cadre du SRADT. Le SRCAE doit impérativement intégrer les notions de développement économique et de l'emploi.....Le projet ne reprend pas suffisamment en considération les problématiques économiques et industrielles, pas plus que les problématiques sociétales.* »

Les Amis de la Terre de Dunkerque indique qu'« *en région Nord-Pas de Calais, l'industrie est encore très présente, notamment sur le littoral dunkerquois. Or cette industrie est encore essentiellement basée sur le recours aux énergies fossiles. Le port de Dunkerque est un grand port charbonnier, notamment du fait de sa plate-forme industrielle qui utilise du coke (Arcelor-Mittal est à lui seul un émetteur de GES de dimension nationale puisqu'il représente 9% des émissions nationales de GES d'origine industrielle), et le GPMD mise désormais sur l'importation massive d'une autre énergie fossile : le GNL (gaz naturel liquéfié / méthane) suite au choix d'EDF d'implanter à Dunkerque un terminal méthanier. Dunkerque, avec l'atterrage du gaz de Norvège, sera ainsi l'une des premières portes d'entrée des énergies fossiles en France, voire en Europe.* »

2. Sur les objectifs d'efficacité énergétique et de maîtrise des émissions (INDUS1)

Pour la CCIR, « *les entreprises ont besoin de compétences internes. Les CCI proposent un inventaire, une promotion et un développement de l'offre de formations0 « énergie » en région.*

Les écoles d'ingénieurs, les facultés, les lycées professionnels doivent former à l'efficacité énergétique, aux techniques et au management de l'énergie. Les diagnostics énergie doivent être systématisés afin de repérer les entreprises vulnérables aux hausses du prix de l'énergie, et celles qui recèlent des potentiels d'économie d'énergie importants.

Les CCI ont inscrit dans leur Schéma Sectoriel Développement Durable des actions sur l'efficacité énergétique. Elles s'appuieront sur les compétences régionales (consultants, énergéticiens d'entreprise...) et associeront l'ensemble des acteurs. »

Pour Renix, « des efforts sont faits sur les consommations énergétiques par rapport aux coûts, mais aussi par volonté. A chaque changement de moteurs, des moteurs avec variateurs sont posés. Des bilans aussi sont effectués tous les dix ans, ce qui demande d'évaluer notre impact par rapport aux meilleures techniques disponibles. A chaque nouveau projet, nous disposons de barèmes pour évaluer l'impact énergétique des projets ...

Il est également nécessaire de rappeler qu'il existe en France des systèmes de quotas d'émissions qui concernent quelques 110 entreprises dans la région. On dispose donc d'un outil qui permet d'atteindre la moitié des objectifs, en tout cas de se donner un certain nombre de garanties. »

Pour Arcelor Mittal, « la sidérurgie a un poids très important en Nord-Pas-de-Calais : elle représente 50% des émissions de GES de l'industrie régionale. Le point clé dans ce domaine, ce sont les hauts fourneaux. Or ils sont considérés comme des installations ayant des rendements exceptionnels en termes de performance énergétique. Le site d'Arcelor Mittal a d'ailleurs été désigné comme l'un des 5 meilleurs sites européens en termes d'efficacité énergétique des hauts fourneaux.

Arcelor Mittal Dunkerque a ainsi déjà beaucoup contribué à améliorer la qualité de l'air, et a optimisé ses consommations énergétiques. De plus, le site porte actuellement un projet d'efficacité énergétique qui s'inscrit dans l'esprit du SRCAE.

Dans ce contexte, une baisse de 20% des émissions de GES à horizon 2020 sur un site comme Arcelor Mittal Dunkerque est inenvisageable techniquement malgré le recours aux meilleures techniques disponibles, hors baisse de la production et arrêt de certaines installations, ce qui aurait des conséquences négatives sur l'activité économique et l'emploi. »

L'association - Les Amis de la Terre de Dunkerque - considère qu' « en matière d'émission de GES, l'industrie sidérurgique doit faire de gros efforts, c'est un incroyable gisement d'économie d'émissions. Avec ses 12 millions de tonnes annuelles de CO₂ émis à l'atmosphère, ce seul émetteur dépasse largement toutes les émissions du bassin de vie dunkerquois. Si les collectivités et les particuliers doivent faire des efforts, on ne peut laisser les industriels de la sidérurgie continuer à dire qu'il n'y a pas de solution, que ce serait un frein à la compétitivité, qu'il n'y a pas de meilleures technologies disponibles... Les pouvoirs publics doivent accompagner cette industrie à fort impact sur le climat pour aller vers des réductions d'émissions de GES. »

Ingredia souligne que « de nombreux effort ont été faits et continuent à être faits. Il est simple d'aller vers les MTD lorsque l'on travaille sur un nouvel outil, en revanche, les outils existants ne peuvent souvent pas être adaptés aux MTD sans remplacement. Cela n'est pas viable économiquement pour nos entreprises. »

3. Sur l'aspect rupture technologique (INDUS2)

Arcelor Mittal Dunkerque indique que « l'entreprise est aussi leader dans le projet ULCOS (Ultra-Low CO₂ Steelmaking), qui vise à réduire de manière drastique les émissions de dioxyde de carbone liées à la production d'acier. Ce projet envisage des baisses de 20% voire de 40% des émissions, mais à condition de réaliser du stockage de CO₂, non pas à l'horizon 2020 mais plutôt à l'horizon 2050. »

4. Sur l'aspect valorisation des énergies fatales (proposition d'INDUS3)

Les contributions classées dans AT1 sont aussi souvent des contributions et des réflexions sur la récupération de chaleur pour d'autres usages que les réseaux de chaleur urbains. (Cf. chapitre B.2)

5. Modalités de prise en compte des remarques et suggestions concernant l'industrie dans le projet de SRCAE

Un groupe de travail s'est tenu fin novembre avec les représentants de l'industrie régionale (Artois, Lille, Flandres) pour identifier dans quelle mesure il conviendrait de redéfinir des objectifs ambitieux mais sectorisés et plus réalistes dans le secteur de l'industrie. A l'issue de ce groupe de travail, les orientations ont été amendées pour mieux prendre en compte certains enjeux et préoccupations du secteur et des différentes filières de production.

Les priorités restent l'économie d'énergie mais par une mobilisation plus intense des énergies fatales des procédés, et la diminution des émissions de gaz à effet de serre. Les objectifs de diminution des émissions de GES devraient pour moitié être réalisés grâce au dispositif des quotas d'émissions de CO₂.

H. Observations spécifiques sur le volet « énergies renouvelables »

1. Eolien

Certains acteurs locaux (communes, associations) remettent en question la politique de développement de l'éolien et l'implantation d'éoliennes sur leur territoire, et affirment que cette énergie ne doit pas être la première énergie renouvelable de notre région.

D'autres territoires revendiquent au contraire le fait d'intégrer leur commune à la liste des communes « favorables » au développement de l'énergie éolienne, et ce afin d'être en cohérence avec leur schéma territorial éolien élaboré par ailleurs.

Il convient de rappeler que le document propose une stratégie d'implantation permettant d'éviter un mitage du territoire et de respecter les enjeux environnementaux, paysagers et patrimoniaux notamment.

Certaines contributions déplorent enfin l'absence de l'éolien offshore, énergie pour laquelle notre région dispose d'atouts non négligeables.

2. Agrocarburants

Quelques prises de position contre le développement de ces carburants alternatifs ont été transmises, en particulier par le monde associatif.

3. Solaire

Le CESER, NNE et Virage Energie regrettent une trop faible prise en compte de l'énergie solaire : « *Un tel exercice impose d'imaginer que les conditions réglementaires seront alors définies en fonction de l'objectif à atteindre en 2020. L'inverse signifierait qu'on imagine pour l'avenir les conditions réglementaires actuelles même si elles sont défavorables à la filière : un tel choix méthodologique aurait pour effet de brider littéralement les objectifs finaux de PV en 2020. C'est le choix qu'a pourtant fait le SRCAE pour le photovoltaïque.* »

La CRA demande de « *mettre en place un dispositif de soutien au développement de la filière pour pallier à la politique de la baisse de rachat par EDF (- 50% /2010).* »

Recommandations et remarques

GrDF propose d'évoquer le solaire thermique également dans l'orientation ENR2

Pour la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural (COREAMR) *« l'orientation du SRCAE qui privilégie les implantations d'installations photovoltaïques sur toitures est à conforter et renforcer, les implantations sur terres agricoles étant à exclure et les espaces anthropisés dégradés étant destinés à la réurbanisation pour épargner l'espace agricole par ailleurs. »*

Virage Energie remet en question le mode de calcul de la puissance sur toitures (3kW/toitures) qui conduit à sous-estimer le potentiel et conteste la politique nationale de développement des EnR.

L'association souligne également que le potentiel de solaire thermique dans l'industrie est largement sous-estimé : (1,5 GWh/an, 0,07% du potentiel).

Selon elle, *« on peut estimer qu'environ 6500 GWh de chaleur basse température (<100°C) sont utilisés dans l'industrie dont environ la moitié due à la forte place de l'industrie agroalimentaire de la région. Le potentiel max retenu représente donc 0,02% des basses températures de l'industrie ce qui paraît très faible. Il s'agit en plus d'installations de grande taille, avec en général moins de contraintes d'intégration, ce qui veut dire des coûts de développement plus faible. L'objectif retenu doit donc être beaucoup plus ambitieux, avec un rééquilibrage sur l'industrie. »*

Solaire en Nord juge les *« propositions peu ambitieuses par rapport aux possibilités sur les maisons individuelles existantes : 0,5% du gisement recensé d'ici à 2020 soit 4000 installations. Or au 30/09/2010 il y avait déjà 2691 installations de Puissance <3 kWc dans la région d'après le ministère de l'écologie et au 30 juin 2011 il y avait 8569 installations réalisées toutes puissances confondues d'après le tableau de bord photovoltaïque du commissariat général au développement durable. Si on applique à la région Nord Pas-de-Calais les proportions nationales cela représente plus de 5000 installations de P<3kWc. L'objectif prévu pour 2020 est donc déjà largement dépassé!*

Sur le neuf : le projet d'équipement annuel est important mais le photovoltaïque ne doit pas servir de variable d'ajustement de la réglementation thermique aux dépens de l'efficacité énergétique de l'isolation du bâtiment. »

Solaire en Nord propose notamment :

« - la mise en place d'outils financiers nouveaux en créant un fonds de développement des ENR permettant des installations sans apport initial ou avec un apport initial modeste.

- l'incitation à la maîtrise d'ouvrage citoyenne et locale : exemple du projet coopératif SOLIS mais qui en est à sa 3ème révision à cause de la politique conduite par les pouvoirs publics.

- la suppression des procédures administratives

- l'implication effective de ERDF dans le plan de développement des ENR. ERDF n'a jamais eu les moyens de mise en oeuvre de ce développement (délais de raccordement, coûts élevés...)

- une promotion du statut de "producteur-consommateur avec branchement simplifié comme en Belgique et promotion de la vente du surplus » .

4. Biomasse (méthanisation, bois-énergie, biogaz)

a) Méthanisation

Le syndicat mixte du SCOT du Grand Douaisis se questionne sur l'orientation ENR3 qui indique : *« il est estimé que chaque territoire de SCoT pourrait se doter d'une installation de méthanisation »*. Quel est le rapport entre le périmètre de SCoT (qui est de taille variable et selon la localisation à caractère plutôt urbain, rural ou périurbain) et un projet de méthanisation qui est fortement dépendant de l'implantation d'une activité agricole?

Il est important également de souligner dans les projets de méthanisation, l'implication des citoyens, leur information nécessaire pour que ces projets, une fois implantés puissent réellement fonctionner. La concertation et le portage politique sont primordiaux pour ces projets. »

Les PNR évoquent la valorisation des haies bocagères en bois énergie qui permet d'entretenir le bocage.

Selon la chambre régionale d'agriculture (CRA), « *la Profession Agricole (Chambre d'Agriculture, FRCRN, FRCUMA, ...) a la volonté de s'organiser et de s'orienter vers de nouvelles activités afin de diversifier ses sources de revenus et ainsi favoriser une dynamique d'installation des jeunes agriculteurs, tout en répondant à une problématique sociétale :*

- *développement d'une énergie propre et durable,*
- *valorisation des matières organiques du territoire,*
- *contribution à la diminution des GES et problèmes environnementaux,*
- *maintien, optimisation ou création d'emploi,*
- *développement de l'économie régionale,*
- *développement harmonieux des filières dans les territoires.*

Les propositions suivantes sont faites :

- *mettre en place un dispositif de soutien politique et financier pour des projets de méthanisation s'inscrivant dans un projet de territoire*
- *faciliter l'utilisation du réseau de chaleur émanant du process de la méthanisation agricole pour les installations et bâtiments publics.*
- *valoriser l'étude régionale sur le gisement de biomasse réalisée par la FRCOOP ».*

Un particulier indique que « *pour la méthanisation, les projets sur un même territoire ne doivent pas rentrer en concurrence. Le gisement des déchets doit être optimisé. »*

Pour la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural (COREAMR) « *l'objectif de production d'énergies renouvelables pourrait être beaucoup plus ambitieux (exemple de nos voisins européens). Les élevages peuvent porter des projets de méthanisation ou de recyclage des déchets verts, au sein de projets de territoires. Ces projets sont une partie de la réponse à l'enjeu de diversification des activités au sein des exploitations agricoles et participent à l'équilibre économique de l'exploitation et à son acceptation locale. »*

b) Bois énergie

Pour E&E consultants, « *Le bois énergie a un rôle essentiel pour atteindre les objectifs énergétiques 2020. Le développement nécessaire de cette filière est par ailleurs compatible avec la préservation de la qualité de l'air.*

L'exploitation du bois énergie au niveau local apporte de nombreux bénéfices économiques et environnementaux. C'est une source d'énergie quasi neutre en CO₂. Les foyers individuels sont les principaux contributeurs de la dégradation de la qualité de l'air par le bois énergie mais peuvent être compatibles. »

Pour l'ONF, le CRPF, le FESC et NPBOIS, « *bien que l'intérêt du bois énergie soit bien identifié dans le document, les enjeux relatifs aux spécificités fortes de notre région ne sont pas mis en évidence :*

- *ressource locale insuffisante pour alimenter les gros projets retenus lors des appels d'offre nationaux organisés par la commission de régulation de l'énergie (CRE).*
- *la consommation en bois bûches est très développée et ne permet pas au bois en plaquettes de se développer compte tenu du prix payé actuellement par les industriels aux forestiers.*

Il faut également préciser que le développement du bois en plaquette ou granulés passent nécessairement par une rehausse du prix d'achat et la possibilité de mécaniser la mobilisation de cette ressource pour réduire les coûts et améliorer les conditions de travail dans le secteur. »

Ils proposent d'ajouter certains acteurs incontournables en région dans l'orientation.

c) Biogaz

GrDF propose l'ajout d'une partie sur le biogaz et d'inciter à la poursuite du développement des sites de production de biogaz (ex Sequedin), et lorsqu'elle est possible et viable à l'injection de biogaz dans le réseau

LMCU souhaite un approfondissement du travail au-delà de la période de consultation, et propose de partager son expérience d'injection de biogaz sur le réseau avec les autres acteurs de la région

5. Géothermie

Un particulier et l'ADULM indiquent que « le projet de SRCAE est insuffisamment ambitieux en matière de géothermie. La géothermie est une piste très intéressante mais qui représente un investissement très important, notamment pour les particuliers. Y a-t-il des accompagnements à prévoir ? »

6. Modalités de prise en compte des remarques et suggestions concernant les énergies renouvelables dans le projet de SRCAE

Concernant l'énergie éolienne, les niveaux d'ambition fixés par le projet de schéma sont issus d'une large démarche de concertation réalisée pour l'élaboration du volet éolien du schéma régional des énergies renouvelables en 2010. Cette méthodologie appliquée prend en compte particulièrement le potentiel éolien, les enjeux environnementaux, paysagers et patrimoniaux, les servitudes, notamment de la navigation aérienne et des radars. Sur ces bases, le schéma régional propose des stratégies et recommandations pour l'implantation des parcs éoliens dans les zones identifiées : taille et configuration souhaitables des parcs, sensibilités majeures à prendre en compte.

La méthodologie appliquée ne déclare donc pas si tel ou tel territoire est propice à l'implantation d'éoliennes mais cette conclusion découle d'une analyse des enjeux. La stratégie régionale d'implantation s'est donc appuyée sur l'identification des enjeux régionaux, mais elle n'est en aucun cas une juxtaposition de stratégies locales.

La délimitation de zones favorables au développement de l'énergie éolienne ne signifie pas que ces zones seront couvertes d'éoliennes : les stratégies d'implantation au sein des différents secteurs du schéma régional éolien ont pour objectif le non mitage du territoire et le respect des enjeux environnementaux, paysagers et patrimoniaux notamment. Le schéma fixe donc bien un cadre des « possibles » et ne définit pas des « obligations de faire ». Si les élus locaux de la (ou des) commune(s) concerné(e)s par les zones « favorables » s'y opposent, aucune zone de développement de l'éolien (ZDE) ne pourra être créée.

Concernant l'énergie éolienne offshore, cette dernière est réglementairement exclue du schéma régional éolien qui ne concerne que l'éolien terrestre. L'éolien offshore fait l'objet d'une planification nationale par le biais d'appels d'offres en cours.

Les propositions de modifications à la hausse des niveaux d'ambition en matière d'énergie solaire n'ont pas été reprises. Il convient de rappeler que l'objectif régional représente environ 10% de l'objectif national 2020.

La création d'une annexe « schéma régional solaire » (photovoltaïque et thermique) a néanmoins été décidée afin de préciser la stratégie de développement du solaire, notamment en terme de priorités (forte mobilisation des toitures et critères d'implantation des centrales au sol).

Le mix énergétique renouvelable 2020 a considérablement été amendé en intégrant notamment :

- une diminution du poids des agro-carburants, dont l'objectif d'incorporation national à 2020 a été revu à 10% et non 15% comme affiché initialement,
- une hausse des objectifs de développement de la méthanisation (ENR3).

Un paragraphe retranscrivant la nécessaire vigilance sur la durabilité des modes de production des agrocarburants a été ajouté au diagnostic. La rédaction et le niveau d'ambition de l'orientation ENR3 (objectifs, partie biogaz et injection réseau...) a été révisée suite aux diverses contributions traitant du sujet.

Les propositions ayant trait à la territorialisation seront utilisées dans les travaux complémentaires qui seront menés en lien avec les territoires.

Le projet de SRCAE a également été complété par une orientation ENR4 spécifique à la ressource bois et au développement des filières de valorisation. Concernant la réévaluation du potentiel de développement de la géothermie, celle-ci n'a pas pu être réalisée étant donné les données actuellement disponibles.

I. Observations spécifiques sur le volet « modes de production et de consommation »

(Questionnaire) Il manque une orientation sur les déchets, pourtant présents dans le diagnostic. Cette orientation pourra rappeler les différents plans déjà existants, et fournir un objectif quantifié.

(Intervention) N'y a-t-il pas une responsabilité des collectivités sur la restauration collective ? Ne faut-il pas ouvrir un débat dans le cadre du SRCAE sur la consommation de protéines ?

(CH Le Quesnoy) Le Projet de schéma prévoit un objectif de réduction par 4 des déchets alimentaires. Il serait intéressant qu'il fixe également des objectifs de réduction pour les autres catégories de déchets.

(Particulier) Concernant le thème de la sensibilisation du consommateur pour consommer moins et consommer mieux, et plus particulièrement celui visant à s'assurer que la majorité des produits seront réparés, il serait souhaitable pour atteindre cet objectif d'encourager, voire d'obliger les fabricants à gérer durablement leur stock de pièces détachées et / ou de rendre obligatoire la mise sur le domaine public (par exemple délai de 5 ans) les plans de fabrication des composants des équipements.

(E&E Consultants) « Nous tenons tout d'abord à vous féliciter pour les travaux en cours sur le schéma. Plusieurs dispositions nouvelles, en particulier les propositions « MP2 », « MP3 » et « MP4 » sur la question de « consommer moins » et « consommer mieux » montrent le chemin parcouru collectivement sur ces questions depuis les travaux du Grenelle de l'Environnement. A ces mesures, s'ajoute la « MP1 » sur les émissions en amont de nos consommations, de caractère plus technique mais essentiel pour mettre en place un système sobre en carbone »

J. Observations spécifiques sur le volet « Adaptation au changement climatique »

1. Sur les vulnérabilités identifiées :

Valenciennes Métropole propose que « dans un principe de réalisme, peut également être rappelée la répétition durant les dernières années d'épisodes d'inondation et de ruissellement dommageables sur les territoires du Hainaut. Cette situation a conduit Valenciennes Métropole à répondre à la demande des communes rurales en mettant en place une politique de lutte contre les inondations.

Valenciennes Métropole souhaite que la lutte contre les phénomènes d'inondations continentales soit mieux prise en compte dans les orientations du SRCAE »

ONF-CRPF-FESC-NP BOIS constatent que : *« Plus que tout autre écosystème de production, la forêt, où il faut environ un siècle pour constituer un arbre, est exposée aux effets du changement climatique. Les connaissances actuelles dans ce domaine et l'anticipation de ces effets par l'adaptation nécessaire des pratiques sylvicoles devraient faire l'objet d'une orientation à part entière »*

Ils proposent l'insertion d'une orientation spécifique à la gestion durable des bois et forêts reprenant cette proposition : *« le chêne pédonculé et le hêtre, essences importantes en région sont menacées. La dynamisation de la gestion des peuplements et le recours au chêne sessile en mélange lors des renouvellements sont à privilégier. Il en va également de la qualité écologique et de la conservation de la biodiversité forestière en région »*

L'association des Amis de la Terre Dunkerque indique que *« plus globalement, le risque inondation n'est pas assez pris en compte sur notre territoire (aucun PPRI n'est approuvé dans les communes du Dunkerquois et l'arrière-pays des wateringues). Les pouvoirs publics doivent accélérer ces approbations de PPRI et mettre en œuvre les mesures qui s'imposent, plus particulièrement en matière d'urbanisation. Comment comprendre que l'on construit actuellement des lotissements dans des villages situés sous le niveau de la mer (cas des Moères) qui seraient très exposés en cas d'inondation et de panne des systèmes de pompages (en cas de fortes tempêtes notamment). »*

La CRA propose d'*« anticiper la prolifération d'espèces envahissantes et disposer et disposer d'un observatoire concernant les risques sanitaires liés au changement climatique »*.

2. Territoires soumis au risque de submersion marine

Pour la CRA, *« les mesures visant à protéger les territoires contre la submersion marine sont également à saluer. Les zones agricoles bénéficieront de ces dispositions et verront protégés les enjeux qui leur sont attachés (activité économique, identité culturelle et paysagère). La gouvernance des zones à risques se doit d'associer la profession agricole, en particulier dans la zone des Wateringues, secteur vulnérable prioritaire. (digues et réseau hydraulique) »*

Selon l'association les Amis de la Terre DK, *« notre littoral Côte d'Opale est particulièrement exposé aux changements climatiques et à la montée du niveau de la mer, notamment la zone industrialo-portuaire de Dunkerque située entre un delta (delta de l'Aa) et un polder. Ce littoral est très industrialisé, en particulier avec ses 13 sites Seveso (+ un en cours d'implantation sur la dune du Clipon) qui peuvent être largement impactés en cas d'inondation. Les risques de submersion marine et d'inondation par l'intérieur sont loin d'être négligeables ! »*

L'institution interdépartementale des wateringues a également proposé quelques suggestions de précisions et d'ajouts qui ont été prises en compte.

3. Modalités de prise en compte des remarques et suggestions concernant l'adaptation au changement climatique dans le projet de SRCAE

La lutte contre les inondations continentales, même si elle constitue une priorité des territoires, considérer comme une vulnérabilité principale au changement climatique en l'état actuel des connaissances et des études menées jusqu'ici. Le document n'a donc pas été modifié sur ce point.

La plupart des autres suggestions de modifications ont été prises en compte, notamment par la création d'une orientation ADAPT8 sur la gestion durable des forêts en région.